

INTRODUCTION

Dunkerque Grand Littoral s'est de longue date attachée à développer, dans le cadre de ses compétences directes, mais également de manière incitative en direction des habitants et des acteurs socio-économiques de son territoire, des réponses adaptées à la problématique du développement durable de l'agglomération. Les exemples illustrant notre engagement abondent :

- Première collectivité de France à mettre en œuvre la collecte sélective des emballages ménagers
- Premier parc éolien terrestre français
- Première collectivité à réaliser une thermographie aérienne complète de son territoire permettant aux habitants de connaître le niveau d'isolation thermique de son logement et de réaliser, avec des aides de la collectivité, les travaux nécessaires
- Première collectivité de France à disposer d'un chauffage urbain alimenté à partir de l'énergie fatale des industries sidérurgiques
- Mise en œuvre expérimentale de bus Hythane (hydrogène / éthanol) et d'une pile à hydrogène
- Dunkerque accueille tous les deux ans les Assises Nationales de l'Énergie, rassemblant les collectivités françaises et de nombreux acteurs européens et mondiaux oeuvrant dans les domaines du changement climatique et de l'énergie
- L'une des toute premières collectivités françaises en termes d'exemplarité environnementale et sociale de la commande publique.
- Maîtrise de l'étalement urbain par une politique active de « reconstruction de la ville sur la ville » menée depuis plus de quinze ans
- Des opérations exemplaires d'aménagement d'éco-quartiers, notamment la restructuration des friches portuaires et l'aménagement d'un nouveau quartier intégré au centre-ville (Projet Grand Large)
- Mise à disposition de vélos pour les déplacements des agents

Ces efforts continus depuis une vingtaine d'années ont été pour beaucoup d'entre eux reconnus au niveau national et européen, par exemple :

- En 2007, l'obtention de la Marianne d'Or, prix national remis par le Sénat français, pour la campagne de thermographie aérienne et l'opération Réflex'Énergie (cartographie complète de l'agglomération par caméra infrarouge et mise en place d'une politique d'aide à destination des habitants pour l'isolation de leur logement, l'utilisation de chaudières performantes et l'utilisation de l'énergie solaire)
- En 2006, l'obtention de la médaille d'or au « Défi pour la Terre » de la Fondation Nicolas Hulot, remis par Nicolas HULOT, personnalité de référence au niveau national en matière d'écologie
- En 2005, le choix de l'agglomération dunkerquoise pour représenter la France à l'exposition universelle d'Aichi (Japon), au titre de la conception française du développement durable
- En 1996, l'obtention du Prix européen des Villes durables, remis par l'ICLEI à Lisbonne, à l'occasion de la 2^{ème} conférence des villes durables européennes

L'agglomération, signataire depuis 1996 de la Charte d'Aalborg, a inscrit en 2007 son action environnementale dans la dynamique des grandes agglomérations françaises, en signant la Charte de développement durable de l'Assemblée des Communautés Urbaines de France.

Dans le domaine de l'environnement, les efforts de notre collectivité se concentreront autour des finalités suivantes :

- **La lutte contre l'effet de serre et le changement climatique**
- La préservation de la biodiversité
- La santé et la prévention des risques
- Le cadre de vie et la préservation du patrimoine naturel et culturel
- Le développement économique et humain selon des modes de production et de consommation responsables

Présentation générale

La lutte contre le changement climatique nécessite une approche analytique :

- des principaux secteurs de consommation finale d'énergie (transport, habitat / résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture, ...), afin de travailler efficacement à la réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre
- des effets induits par l'augmentation du taux de CO₂ dans l'atmosphère, qui va générer des conséquences sur la biodiversité, le régime des pluies, l'érosion marine, ...

La Communauté urbaine s'attachera donc à élaborer puis mettre en œuvre un Plan Climat Territorial avec un enjeu majeur double pour le Dunkerquois :

- Travailler avec les acteurs considérés (industriels, collectivités, agriculteurs, ...) sur la réduction de la production des gaz à effet de serre et une meilleure gestion des ressources
- Anticiper les effets du changement climatique, et leurs incidences en termes d'érosion du littoral, de risques potentiels d'inondation, disponibilité de la ressource en eau,...

L'écriture du Plan Climat Territorial sera réalisée en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés et bénéficiera en support du nouvel outil collaboratif « plate-forme environnement », qui permettra d'associer étroitement les partenaires institutionnels (ADEME, AGUR, Région, organismes consulaires,...), les entreprises et industriels, les associations, ... et de gérer les flux d'informations et le partage documentaire. Le document servira d'appui au Syndicat Mixte de la Côte d'Opale pour un Plan Climat Littoral, en lien avec le Channel District (espace de coopération transfrontalier avec le Royaume-Uni et la Belgique)..

Rappel : l'agglomération dunkerquoise et la lutte contre le changement climatique

Dunkerque Grand Littoral s'est de longue date impliqué dans la question de l'utilisation rationnelle de l'énergie et plus généralement de la lutte contre le changement climatique. Ses actions se sont depuis une quinzaine d'années attachées à développer, dans le cadre de ses compétences directes, des actions centrées autour de cette priorité.

Les acteurs socio-économiques du territoire dunkerquois ont également engagé de nombreuses initiatives convergentes, à savoir :

- En 2005, le club d'entreprises de Tétéghem a mené une action groupée : résultat : 13 bilans carbone réalisés et un certain nombre de pistes de travail explorées (PDE, gestion des déchets, achats,...)
- Sous l'impulsion de la CCI de Dunkerque, une dizaine d'entreprises dunkerquoises ont en 2006 engagé la réalisation d'un Bilan Carbone
- Etc.

Pour ce qui est de la diminution de la production de gaz à effet de serre, Dunkerque souhaite se fixer un objectif ambitieux, s'inscrivant pleinement dans la stratégie européenne, nationale et régionale.

Toutefois, le contexte particulier de ce territoire (présence du complexe industrialo-portuaire et énergétique, fortement émetteur de GES) conditionne directement cette ambition. En effet, l'industrie métallurgique et pétrochimique correspond à près de 90% des émissions du territoire. Il conviendra donc de définir un objectif différencié, permettant de tenir compte de la stratégie des entreprises, qui se définit à une échelle européenne et mondiale.

Pourquoi un Plan Climat sur l'agglomération Dunkerquoise ?

Les configurations géographiques (territoire transfrontalier, façade maritime), historiques (villes reconfigurées suite à la guerre et l'industrialisation), économiques (plate-forme énergétique, site industriel et portuaire) font que Dunkerque constitue un territoire spécifique et un laboratoire pour l'élaboration de stratégies innovantes en matière de développement durable et notamment contre le changement climatique.

Dunkerque Grand Littoral s'est engagée de longue date sur la maîtrise des gaz à effet de serre sous l'angle des questions énergétiques (cf. point suivant), des transports, de la maîtrise de l'urbanisation et de la gouvernance de l'environnement industriel.

Toutefois, afin de renforcer ses actions en faveur de l'environnement et du développement durable, la Communauté Urbaine se doit de rendre lisibles ses interventions passées et présentes dans le domaine du changement climatique, et de mettre en place un tableau de bord des actions menées, notamment sous l'angle de l'efficacité environnementale.

Le Plan Climat doit permettre :

- par son élaboration même, de mobiliser un ensemble d'acteurs clés du territoire et d'engager avec eux des actions innovantes et transversales
- de s'inscrire d'emblée en cohérence avec les politiques européenne, nationale et régionale, notamment en termes d'indicateurs de suivi
- de définir précisément les actions à renforcer ou amorcer en termes de réduction des gaz à effet de serre
- de hiérarchiser ces actions et de définir des objectifs réalistes à atteindre
- de définir les éléments clés à prendre en compte dès aujourd'hui pour préparer l'agglomération aux effets du changement climatique
- de mettre en place une gouvernance de lutte contre le changement climatique sur notre territoire, par le biais d'un tableau de bord des actions menées et la création d'une commission ad hoc chargée dans un premier temps de l'élaboration, puis du suivi/évaluation/réorientation des actions à mener

La gouvernance du projet

Un Comité de suivi associant :

- La Communauté Urbaine de Dunkerque
- Les communes
- Le Conseil de Développement Durable
- L'ADEME
- La Région
- Les services de l'Etat (DRIREN, DDE,...)
- Le Conseil Général du Nord
- L'AGUR (agence d'urbanisme)
- Le SPPPI (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles)
- ATMO Nord-Pas-de-Calais
- Des associations locales de consommateurs, de protection et d'éducation à l'environnement (CLCV, CPIE Flandre Maritime, Maison de l'Environnement de Dunkerque, ECOPAL,...)
- Les organisations professionnelles et consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie de Dunkerque, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, FFB, CAPEB,...
- Des représentants du monde de la recherche et de la formation supérieure : Université du Littoral Côte d'Opale, Maison de la Recherche en Environnement Industriel de Dunkerque...)

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins une fois par an pour présenter l'état d'avancement des actions menées et proposer des réorientations si nécessaire.

Les spécificités du Plan Climat de l'agglomération dunkerquoise

Les ambitions du Plan Climat

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie – instance de l'Etat français) a élaboré des outils de mise en œuvre de démarches territoriales de réduction des émissions de gaz à effet de serre (les Bilans Carbone®), ainsi que des éléments de cadrage sur la prise en compte des effets du changement climatique dans les politiques publiques locales.

L'agglomération dunkerquoise souhaite aller plus loin en mettant en œuvre :

- une **démarche innovante pour définir sa stratégie « Climat »**, étant donné la vulnérabilité de l'agglomération aux effets du changement climatique, l'idée étant de développer la compétitivité du territoire sur ces thématiques innovantes
- une **gouvernance du changement climatique sur son territoire** impliquant les industriels, les organismes de recherche, les communes membres ainsi que les associations, les habitants,...
- une **labellisation de sa démarche Climat (cadre l'European Energy Award)**, par le biais de sa déclinaison française : Cit'Ergie



- une **coopération européenne et internationale** sur les thématiques du Climat

Les atouts de l'agglomération pour réussir son Plan Climat

La Communauté urbaine de Dunkerque possède plusieurs atouts pour mener à bien son Plan Climat :

- Notre collectivité a été l'une des toutes premières agglomérations françaises à se structurer à l'échelle du bassin de vie (en 1967). Elle dispose de compétences étendues (urbanisme, transports, voirie, habitat, déchets, assainissement, économie, grands espaces verts, environnement, santé...) qui lui permettent de mener efficacement et de manière cohérente ses missions
- Une collectivité impliquée de longue date dans les partenariats européens et notamment dans le cadre de l'espace de coopération transfrontalier avec le Royaume-Uni, la Belgique et les Pays-Bas
- Une collectivité ayant structuré depuis plus de vingt ans des relations solides de partenariat avec les acteurs économiques, associatifs et institutionnels de son territoire, dans le cadre d'instances de gouvernance

Une collectivité résolument impliquée dans le développement durable

Le mode d'élaboration de la stratégie Climat

Le Plan Climat territorial de l'agglomération dunkerquoise donne lieu à plusieurs missions externalisées :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de la Communauté urbaine de Dunkerque pour la définition de la stratégie globale de prise en compte des enjeux climatiques dans l'aménagement du territoire et les interventions communautaires → **Architecture du Plan Climat**
- L'élaboration du programme d'actions en faveur du Climat, la certification Cit'Ergie et le suivi pluriannuel de sa mise en œuvre, au vu des éléments de stratégie définis dans le cadre de la mission de l'AMO → **Ingénierie du Plan Climat**
- L'accompagnement méthodologique et la capitalisation des expériences menées sur le territoire dunkerquois (en direction des instances régionales et nationales) → **Capitalisation d'expérience**

Cette stratégie sera élaborée en étroite concertation avec le Conseil de Développement Durable de l'Agglomération Dunkerquoise, associant les acteurs économiques et ceux de la société civile.

Le Climat, facteur de compétitivité et de convergence public - privé

Parallèlement aux études de caractérisation des émissions de gaz à effet de serre et de définition de programmes d'actions sectoriels, la Communauté urbaine de Dunkerque va mettre en place des groupes de travail visant à impliquer dans la démarche les acteurs publics et privés de son territoire et de tirer parti de la réflexion globale pour en faire un **facteur de compétitivité**.

Ces groupes de travail ont vocation à être des espaces d'initiative ; ils bénéficieront de la mise en œuvre d'une plate-forme Environnement sur le territoire, espace de travail collaboratif dématérialisé.

Les principales thématiques abordées sont :

- Activités économiques, efficacité énergétique et économie du CO2
- Adaptation du territoire au changement climatique
- Equipements publics (bâtiments, éclairage, flottes de véhicules...)
- Conception des aménagements urbains
- Habitat, logement, voirie
- Gestion de l'espace, espaces verts et agriculture
- Sensibilisation et éducation à l'environnement
- les nouvelles technologies de l'énergie